



Commune de MONTECH
Département de Tarn et Garonne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

EXERCICE 2019

Commune de Montech
1 Place de la Mairie
BP 5
82700 MONTECH
Tél : 05.63.64.82.44

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

TABLE DES MATIÈRES

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1).....	4
1.4. NOMBRE D'ABONNES	4
1.5. EAUX BRUTES	5
❖ <i>Prélèvement sur les ressources en eau</i>	5
❖ <i>Achats d'eaux brutes.....</i>	5
1.6. EAUX TRAITÉES	6
❖ <i>Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....</i>	6
❖ <i>Production.....</i>	6
❖ <i>Achats d'eaux traitées.....</i>	7
❖ <i>Volumes vendus au cours de l'exercice.....</i>	7
❖ <i>Autres volumes.....</i>	8
❖ <i>Volume consommé autorisé.....</i>	8
1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	8
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	9
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	9
2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0).....	10
2.3. RECETTES	12
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	13
3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1).....	13
3.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B).....	14
3.2. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU.....	15
❖ <i>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</i>	15
❖ <i>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</i>	16
❖ <i>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....</i>	17
❖ <i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....</i>	17
3.3. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3).....	18
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	19
4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB	19
4.2. MONTANTS FINANCIERS	19
19 200,69 €	19
9 268,90 €	19
RUE DES ECOLES.....	19
90,00 €	19
ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR AEP	19
7 910,00 €	19
4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	20
4.4. AMORTISSEMENTS	20
4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER	

ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	20
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	21
5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)	21
6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	22
ANNEXE 1 : DELIBERATION D'APPROBATION DU RPQS AEP 2019.....	23

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

➤ Nom de la collectivité : Montech

➤ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

➤ Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Montech

➤ Existence d'une CCSPL Oui Non

➤ Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
 au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

➤ Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/12/2016 (contrat DSP) Non

➤ Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 07/10/2013 (annexe au PLU) Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2017
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : -
- Nombre d'avenants et nature des avenants : Ø
- Nature exacte de la mission du prestataire : production et distribution d'eau potable

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **6 469** habitants au 31/12/2019 (6 391 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 892** abonnés au 31/12/2019 (2 828 au 31/12/2018).

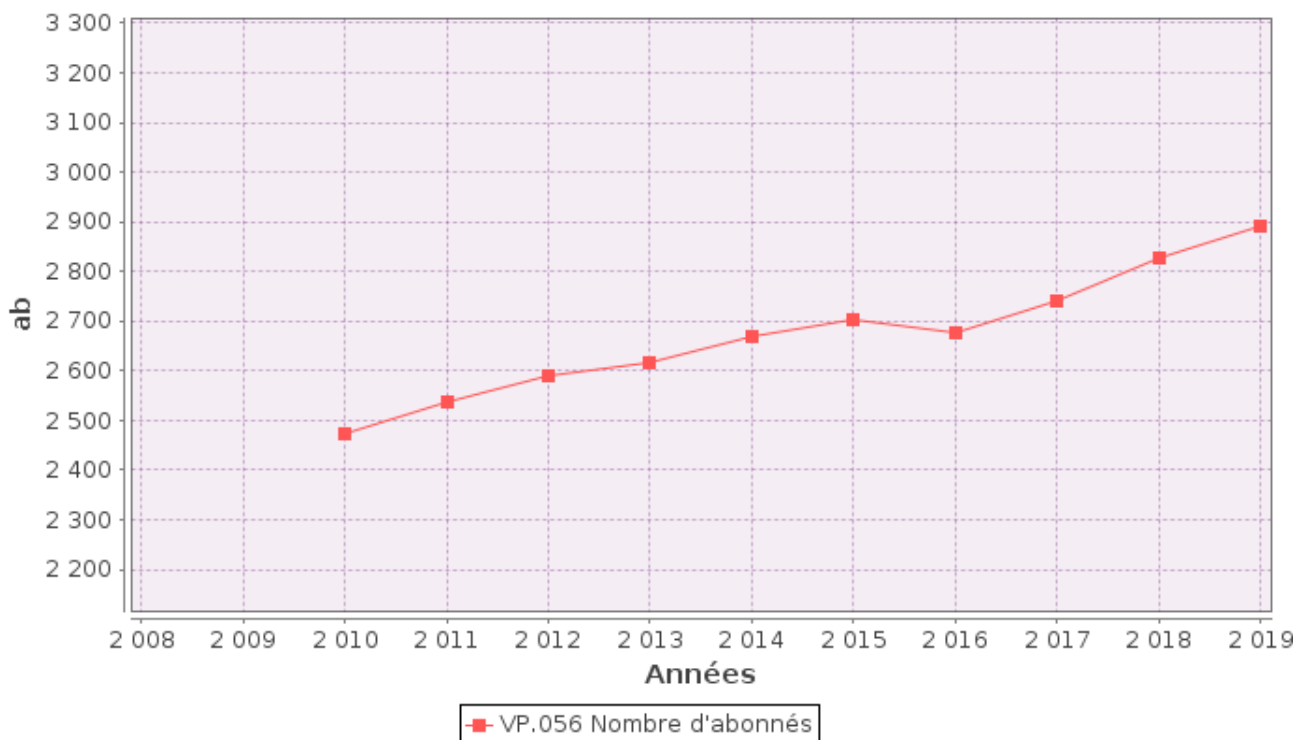
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019
Montech	2 740	2 828	2 892
Total	2 740	2 828	2 892
Variation	2,3 %	3,2 %	2,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,07 abonnés/km au 31/12/2019 (26,33 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,26 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,09 m³/abonné au 31/12/2019. (100,41 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. Eaux brutes

❖ Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 414 167 m³ pour l'exercice 2019 (425 037 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³
Prélèvement d'eau	Garonne	1 200 ³ /j 438 000 m ³ /an	415 876	425 037	414 167
Total	-	-	415 876	425 037	414 167
Variation	-	-	3 %	2,2 %	-2,6 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

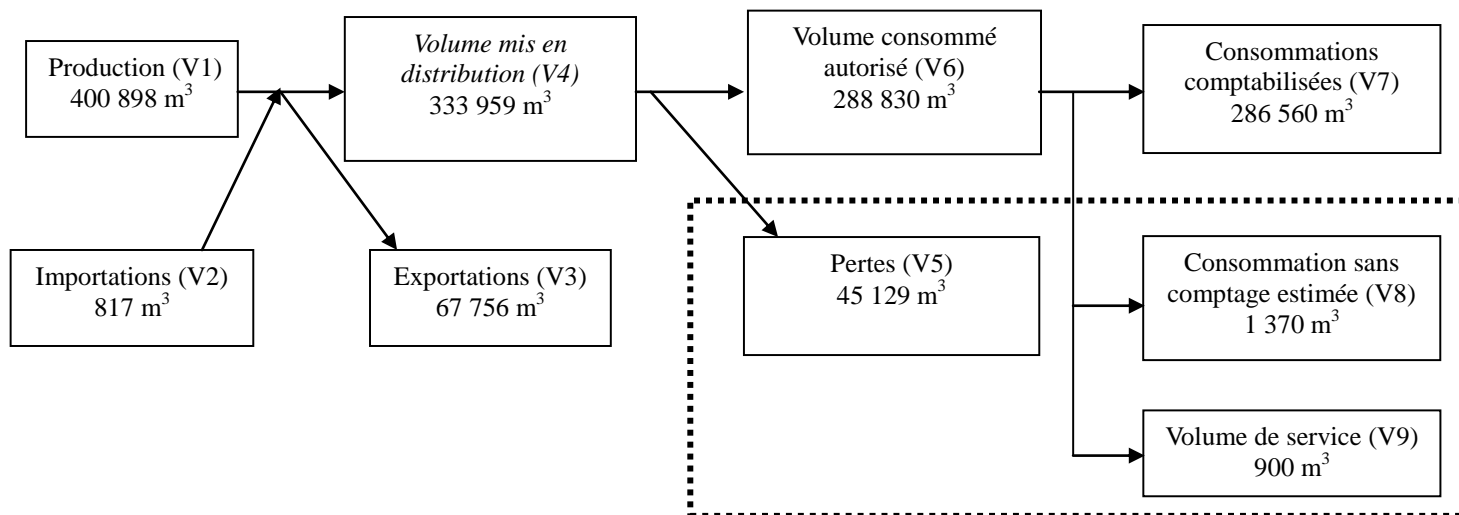
❖ Achats d'eaux brutes



Sans objet

1.6. Eaux traitées

❖ Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



❖ Production

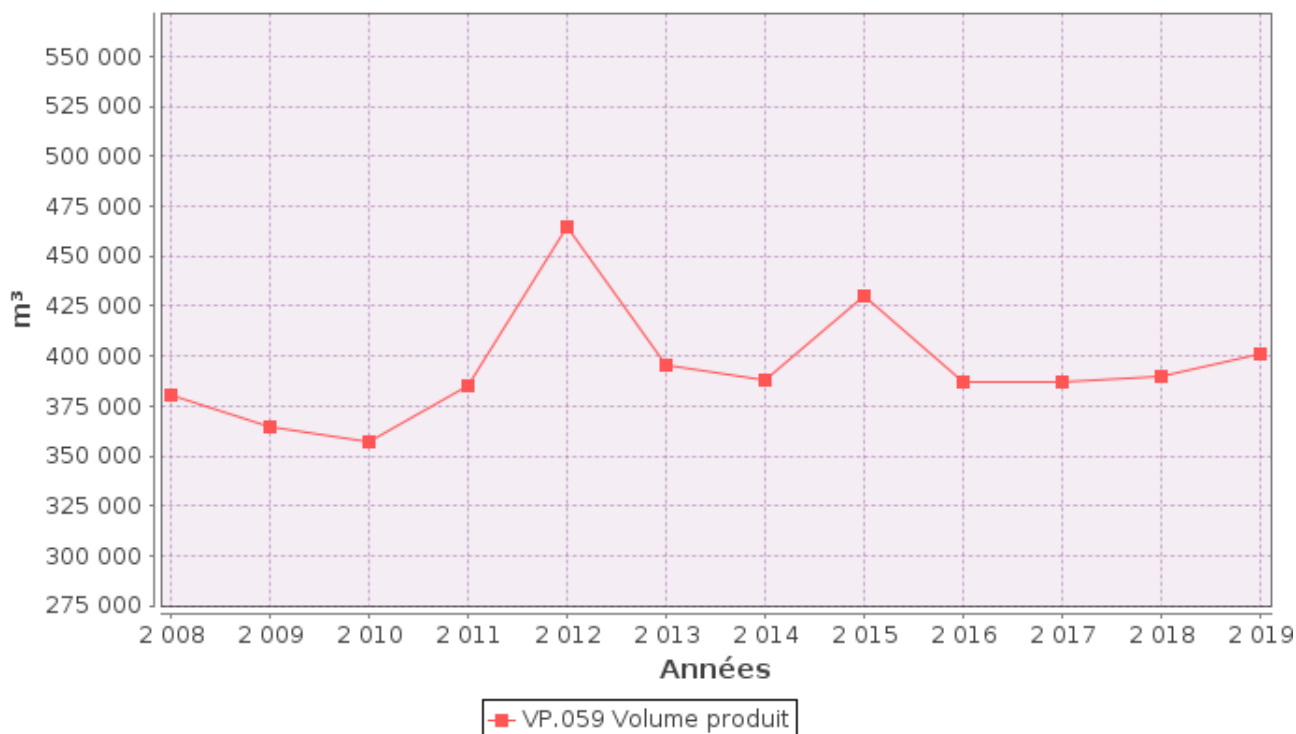


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine Saint Blaise	Floculation / Décantation / Filtration sur sable / Filtration sur charbon actif / Ozonation / Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Prélèvement d'eau en m ³	387 107	390 118	400 898
Total du volume produit (V1) en m³	387 107	390 118	400 898
Variation	0,1 %	0,8 %	2,8 %
Indice de protection de la ressource	60	60,1	80



Achats d'eaux traitées

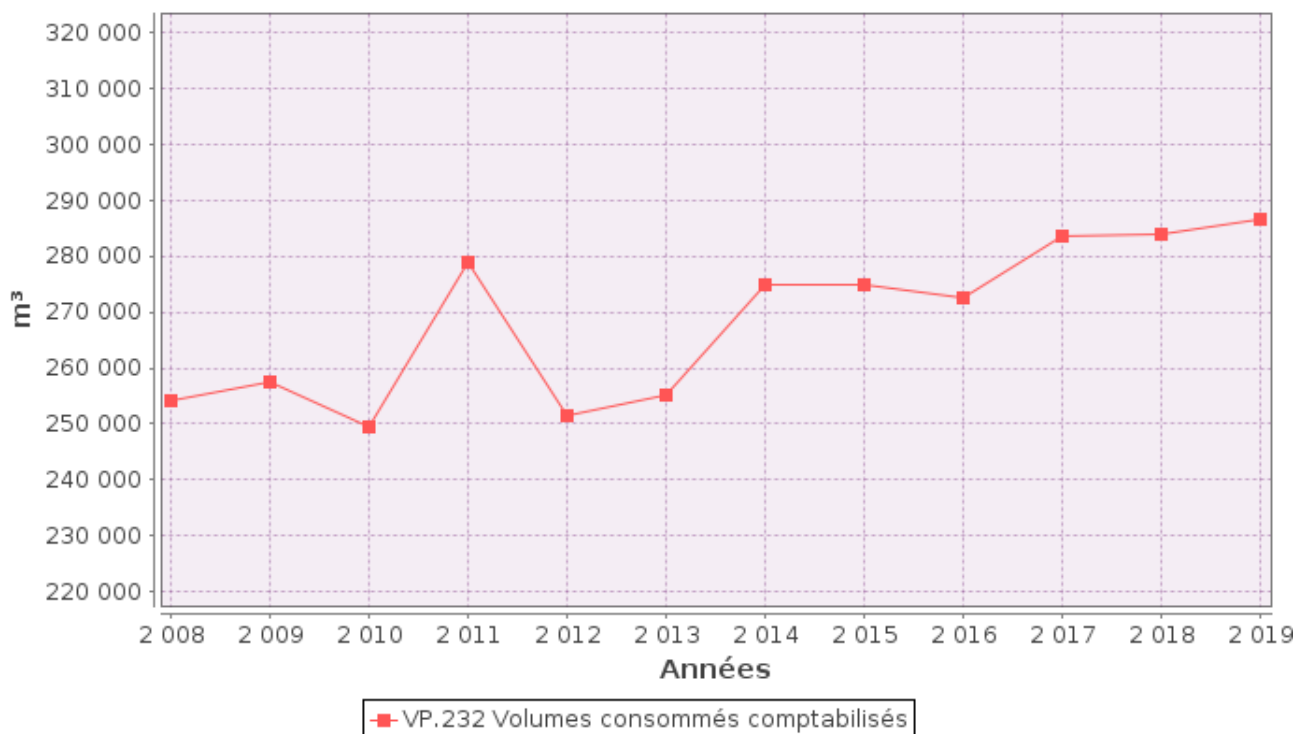
Fournisseur	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Commune d'Escatalens – volume en m ³	891	1 128	817
Total d'eaux traitées achetées (V2) en m³	891	1 128	817
Variation	53,9 %	26,6 %	-27,6 %
Indice de protection de la ressource exercice 2017	100	60,1	80

Remarque : Nous avons pris comme hypothèse un indice de protection de la ressource identique à celui du captage en Garonne.



Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	283 779	283 964	286 560	0,9%
Total vendu aux abonnés (V7)	283 779	283 964	286 560	0,19
Commune de Finhan	65 203	66 748	67 756	1,5%
Total vendu à d'autres services (V3)	65 203	66 748	67 756	1,5%



Autres volumes

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	800	700	1 370	95,7%
Volume de service (V9)	1 000	900	900	0%



Volume consommé autorisé

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	285 579	285 564	288 830
Variation	4%	0%	1,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **103,01** kilomètres au 31/12/2019 (107,4 au 31/12/2018).

Remarque : La diminution est due à la mise à jour des plans et le transfert de la canalisation alimentant Finhan dans le patrimoine de la commune de Finhan.

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10,6 €	10,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,51 €/m ³	0,51 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	41,49 €	42,38 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,892 €/m ³	0,9112 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0714 €/m ³	0,0698 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

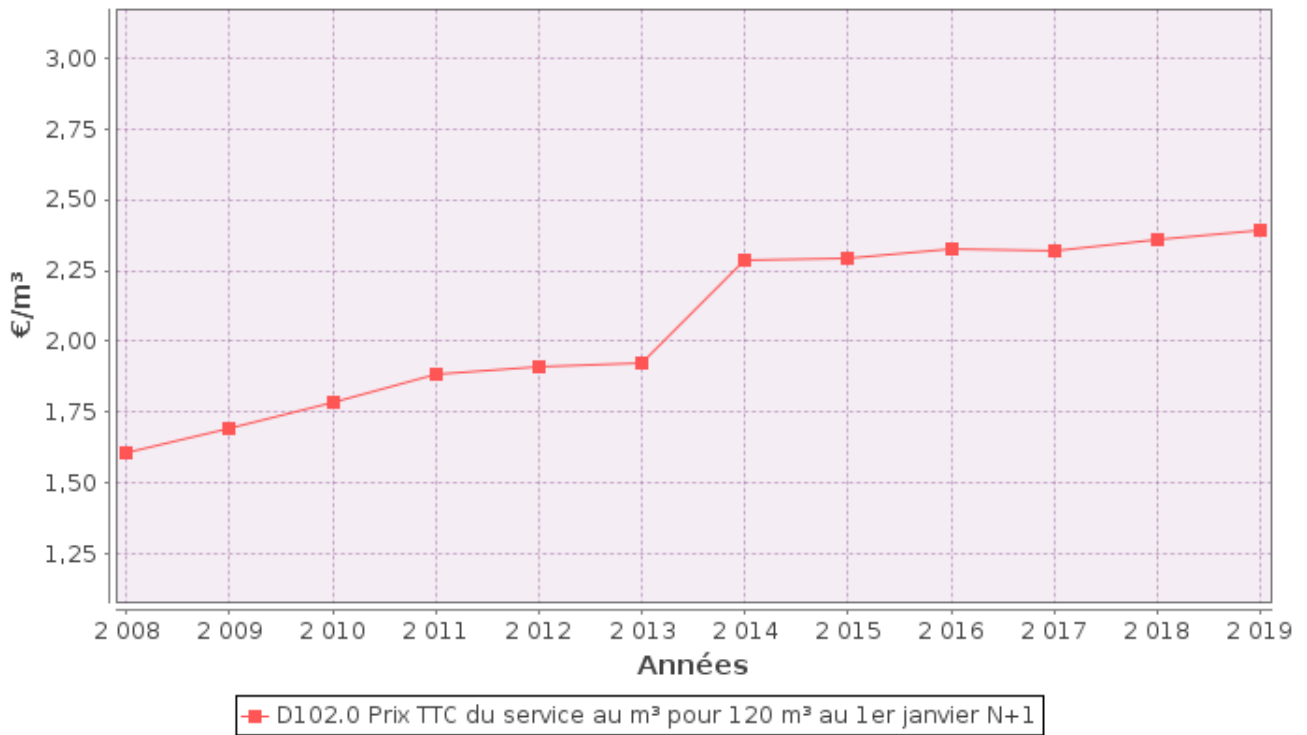
Délibération du 20/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,60	10,60	0%
Part proportionnelle	61,20	61,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	71,80	71,80	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	41,49	42,38	2,1%
Part proportionnelle	107,04	109,34	2,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	148,53	151,72	2,1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,57	8,38	-2,2%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	14,77	14,93	1,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,94	62,91	-0,1%
Total	283,27	286,43	1,1%
Prix TTC au m³	2,36	2,39	1,3%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- *Part du délégataire dû à l'indexation du prix (selon contrat DSP).*

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	168 150,79*	172 088,79*	172 309,87*	0,1%
<i>dont abonnements</i>	29 182,93*	30 003,81*	30 947,05*	3,1%
<i>dont vente d'eau en gros</i>	0	0	0	-
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-70,14	-
Total recettes de vente d'eau	168 150,79	172 088,79	172 239,73	0,1%
Recettes liées aux travaux	0	0	0	-
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0	-
Autres recettes (préciser)	-	-	-	-
Total autres recettes	-	-	-	-
Total des recettes	168 150,79	172 088,79	172 239,73	0,1%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	365 215,33*	378 220,39*	390 964,47*	3,4%
<i>dont abonnements</i>	110 054,98*	114 240,92	121 159,81	6,1%
<i>dont vente d'eau en gros</i>	20 361,86*	21 547,76	22 595,42	4,9%
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-283,05	-
Total recettes de vente d'eau	365 215,33	378 220,39	390 681,42	3,3%
Recettes liées aux travaux	43 700,00**	54 500,00**	35 500,00 **	-
Total autres recettes	43 700,00	54 500,00		-
Total des recettes	408 915,33	432 720,39	426 181,42	-1,5%

*Montant issus du compte affermage SAUR

**Montant issu du CARE

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 678 441 € (724 438 € au 31/12/2018).

Remarque : les recettes globales comprennent également les redevances perçues pour les organismes publics ainsi que les produits accessoires.

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	21	0	19	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	23	0	27	1	28	1

Remarque : Les non-conformités ont été impliquées par :

- un dépassement de la limite de qualité sur le paramètre métolachlor ESA, le 20 novembre 2019 sur le point de prélèvement « sortie de station Saint Blaise ». Cette molécule est difficilement absorbable sur la filière de traitement existante. La contre-analyse du 04 Décembre 2019 ainsi que l'analyse du 08 Octobre 2019 étaient conforme.

Suite à ce dépassement, l'exploitant a décidé de prévoir le renouvellement du charbon actif en avance.

Remarque : Suite à la crise sanitaire du COVID-19, puis de la présence d'une grue sur site pour la construction du réservoir, le charbon actif n'a pas pu être renouvelé à ce jour.

- Un dépassement de la limite de qualité sur le paramètre nickel, le 04 Juin 2019 sur le point de prélèvement « évier station Saint Blaise ».
- Deux dépassements de référence ont été relevés concernant l'équilibre calcocarbonique le 26 Février 2019 et le 09 Septembre 2019 sur le point de prélèvement « sortie de Station Saint Blaise ». Un dépassement de référence a été relevé sur le paramètre aluminium total le 22 Juillet 2019 sur le point de prélèvement « sortie de Station Saint Blaise ». Ces dépassements n'entraînent pas de non-conformité.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	96,3%	96,4%

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	

VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,65%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98,47%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.2. Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

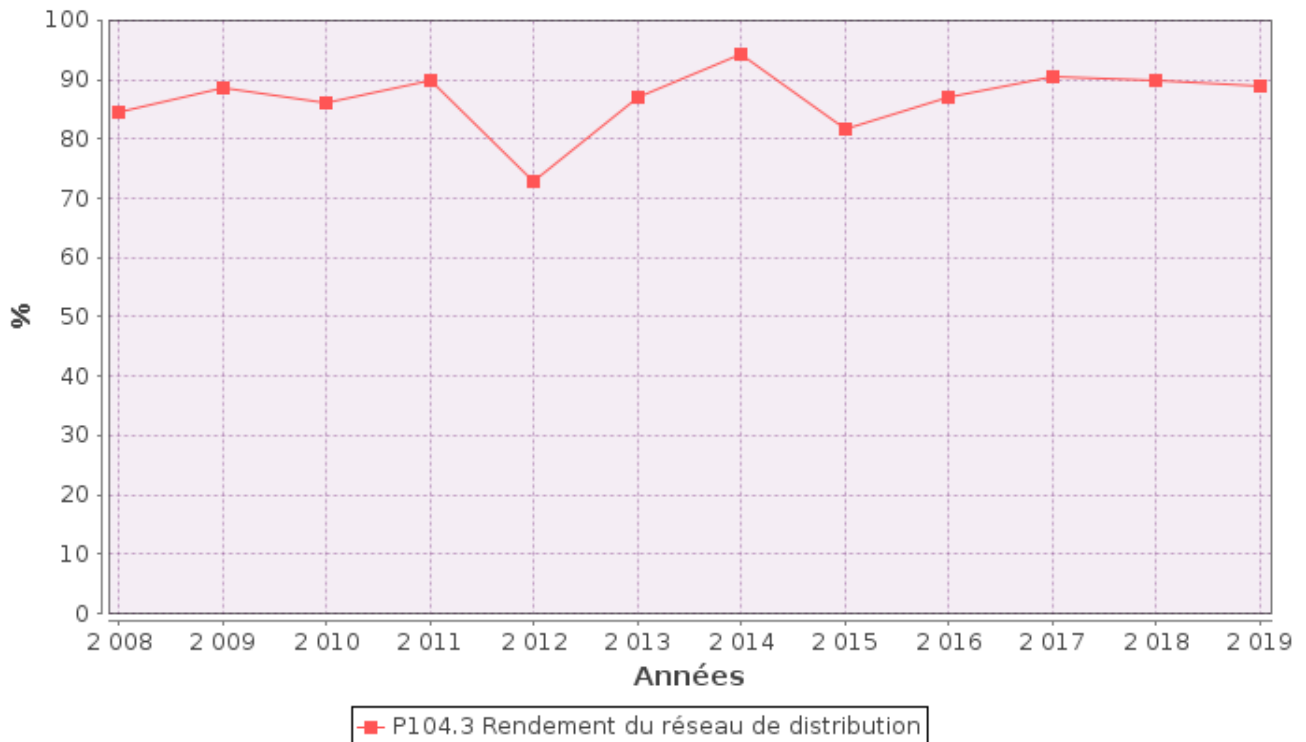
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	90,4 %	90 %	88,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,02	8,99	9,48
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	87,9 %	87,5 %	85,8 %



❖ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,3 m³/j/km** (1 en 2018).

Remarque : L'augmentation des pertes linéaires est minime (6 000 m³ environ). L'augmentation de l'ILP est également due à la baisse du linéaire de réseau pris en compte

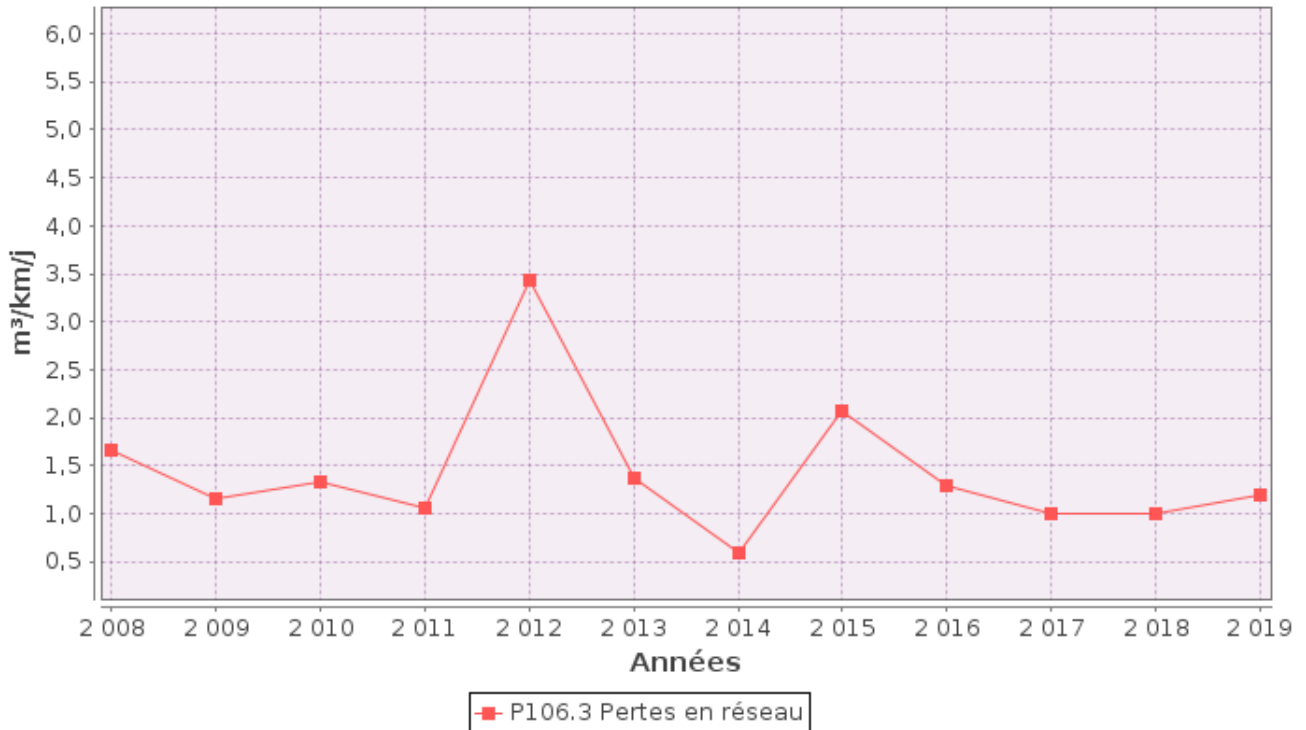


Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m³/j/km (1 en 2018).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,31% (0 en 2018).

3.3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (60,1% en 2018).

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	2 773	2 879	2 970
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	5	7	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	21	25	23
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements en plomb	24%	28%	8 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,8%	0,9%	0,8%

Remarque : L'augmentation des branchements plomb malgré les travaux de renouvellement des branchements recensés est due à la découverte de branchements en plomb non recensés.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	19 138,63 €	14 986,00 €	531 473,26 €
Création d'une antenne route de la Gendarmerie	17 720,13 €		
Alarme usine Eau Potable	1 418,50 €		
Clôture exhaure		2 546,00 €	
Clôture usine Saint Blaise		12 440,00 €	
Sécurisation du château d'eau			7 048,23 €
Mise en place d'un inverseur de source			6 559,32 €
Mise en place d'un système radio pour liaison exhaure-station			10 499,73 €
Mise en place d'un détecteur d'ozone			4 382,97 €
Renouvellement canalisation secteur Eglise			20 219,50 €
Renouvellement canalisation rue des Ecoles			132 237,81 €
Renouvellement route du Tour de Ronde			298 895,70 €
Renouvellement bd Lagal			34 574,00 €
Renouvellement route de la Pisciculture			17 056,00 €
Montants financiers HT des études engagées pendant le dernier exercice budgétaire		19 290,69 €	17 178,90 €
Création d'un réservoir d'eau potable		19 200,69 €	9 268,90 €
Rue des Ecoles		90,00 €	
Actualisation du schéma directeur AEP			7 910,00 €
Montants des subventions en €	2 247,00 €	2 247,10 €	0€
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €	0€

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	-	-	-
	en intérêts	-	-	-

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 44 607,53 € (43 494,53 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Période de mise en œuvre
Création d'un réservoir de stockage		
Études et maîtrise d'œuvre	16 426,75 €	2020
Travaux	755 000,00 €	2020
Renouvellement du captage en Garonne (étude)	41 441,25 €	2020
Renouvellement canalisation route de la Pente d'Eau	250 000,00 €	2021

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

70 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2019 (0,0002 €/m³ en 2018).

6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 391	6 391	6 469
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,32	2,36	2,39
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	96,3%	96,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,4%	90%	88,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1	1	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1	1	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,2%	0%	0,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,1%	60,1%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0002	0,0002

**ANNEXE 1 : DELIBERATION D'APPROBATION DU RPQS
AEP 2019**
